

COMPTE-RENDU CDEN

du jeudi 3 mars 2022



UKRAINE : La préfète, présente quelques minutes en ouverture de ce CDEN, a évoquée la triste actualité internationale du moment. Selon les derniers retours du Président de la République, le pire serait devant nous. Une réflexion est actuellement menée dans notre département sur l'accueil de réfugiés ukrainiens. Un flux massif est attendu ces prochaines semaines dans notre pays. Si 874 000 ukrainiens ont quitté leur pays à l'heure actuelle, ce nombre pourrait atteindre les 6 millions.

Le secteur de l'Education sera partie prenante de cet accueil des réfugiés puisque les personnes concernées sont majoritairement des femmes et des enfants. L'une des problématiques de cet accueil résidera dans le fait qu'une grande majorité de ces nouveaux élèves sera allophone.

MASQUES : La préfète a également salué l'annonce de l'abandon des masques en intérieur à partir du 14 mars prochain. En ce début du mois de mars, la Loire dénombre 400 cas positifs pour 100 000 habitants. Mme la Préfète a rappelé que le seuil d'alerte est à 50 cas pour 100 000 habitants. Le risque de contamination reste présent.

La préfète a ensuite quitté l'instance pour échanger avec les maires du département sur l'actualité ukrainienne.

CARTE SCOLAIRE 1^{er} DEGRE :

a) Eléments généraux



L'IA-Dasen a rappelé les différents éléments discutés lors du dernier CTSD

(<https://sections.se-unsas.org/42/spip.php?article1921>) :

- Baisse des effectifs en primaire : - 3000 élèves depuis 2017 et -574 à la rentrée prochaine.

- Hors éducation prioritaire, il sera demandé aux directrices et directeurs d'école de viser un maximum de 24 élèves en GS, CP et CE1 pour cette rentrée 2022. Le 100% de classes à 24 élèves en GS, CP et CE1 ne sera pas possible dès cette rentrée, faute de moyens alloués suffisants. Ce 100% sera la priorité de la rentrée 2023.

- En REP+ (26 écoles dans la Loire), le dédoublement des GS, CP & CE1 devrait atteindre les 100%.

- En REP, le dédoublement des GS sera poursuivi mais ne pourra pas avoir lieu dans toutes les écoles concernées dès cette rentrée, a priori. Actuellement, le dédoublement atteint environ 80% des classes pour notre département et l'IA-Dasen vise les 90% pour la prochaine année scolaire.

- En REP, le dédoublement des CP et CE1 est maintenu.

- Lorsqu'une classe est « dédoublée », un seuil maximal de 15 élèves sera accepté.
- Sur les 20 postes obtenus pour cette rentrée, 13 devraient être utilisés pour répondre à la hausse de décharges des directions de 6 et 7 classes (passage de 0,25 à 0,33) et des directions de 12 et 13 classes (passage de 0,5 et 0,75 à décharge complète).



b) Dispositif ASH :

- Ouverture d'une Unité Externalisée Maternelle Autisme (UEMA) à l'école Arsenal à Roanne
- Ouverture d'une classe ULIS TFC à l'école élémentaire Saint Saëns à Saint-Etienne Montreynaud.
- Ouverture d'une classe ULIS TSA à l'école Montrambert à la Ricamarie.

Dans sa déclaration liminaire, **l'Unsa Education a de nouveau déploré le manque de moyens pour ces élèves en situation de handicap, que ce soit en termes d'accompagnements (nombre d'AESH insuffisant actuellement) ou en termes d'accueil (manque de places en IME et en ITEP notamment)**. Madame la Préfète a indiqué que la Loire ne fait pas exception aux difficultés de délais de prise en charge du handicap (MDPH, orientation, ...). Actuellement 900 jeunes sont pris en charge dans des structures scolaires adaptées mais environ 100 se retrouvent en liste d'attente. Cette moyenne reste comparable aux autres départements. Pour elle, ces élèves ne sont pas abandonnés puisqu'ils continuent d'être scolarisés en milieu ordinaire avec un(e) AESH. Elle a expliqué que l'ensemble des partenaires œuvrent en ce moment à réduire les délais de réponse. La priorité est donnée aux handicaps les plus lourds.

L'IA-Dasen reconnaît un petit déficit d'AESH actuellement mais rappelle que leur nombre a été multiplié par 3 ou 4 ces dernières années. Refusant de prendre en compte les réalités des écoles, il a insisté sur le fait que, pour lui, aucun élève n'est laissé sur la touche. Les enseignants EMPR et les AESH sont là pour gérer les situations compliquées... L'IA-Dasen ne veut pas laisser croire que la situation est catastrophique et donner une mauvaise image aux efforts fournis jusqu'à présent par l'administration...

L'Unsa Education déplore que cette problématique reste largement sous-estimée par les services de l'Etat, que ce soit à travers la préfecture ou par l'intermédiaire de l'Inspection Académique. Cette centaine d'enfants en attente d'accueil dans des structures adaptées vivent une scolarité ordinaire particulièrement difficile malgré les efforts des équipes enseignantes. Outre l'enfant concerné, ces situations ont des répercussions sur la scolarité des autres élèves de la classe et peut générer de réels risques psychosociaux dans les équipes enseignantes.

c) Fermeture de l'école F. Nicolas à L'Horme:

Pour le SE-Unsa, si les véritables raisons municipales demeurent extrêmement floues et laissent entrevoir une réelle priorité donnée à l'école privée, nous regrettons la gestion humaine catastrophique. Pour rappel, l'équipe enseignante a pris connaissance de cette information majeure lors d'une simple intervention de la municipalité en fin de

conseil d'école en juin dernier. À aucun moment, les enseignants n'ont été consultés, ni même avertis des réflexions menées en amont sur leur établissement. La FCPE a également fait part de ses regrets quant à l'absence de communication faite auprès des familles par la Municipalité.

L'IA-Dasen reconnaît que la communication a été désorganisée au départ. Il rencontrera ce vendredi 4 mars le maire et les directeurs des deux écoles qui accueilleront les élèves scolarisés actuellement à l'école F.Nicolas afin notamment de s'assurer que les travaux de réaménagement prévus se déroulent comme indiqué précédemment par la municipalité.



Le SE-Unsa a également évoqué les cas de plusieurs écoles :

- Saint-Christo en Jarez : Est-ce qu'une fermeture conditionnelle ne pourrait pas être choisie plutôt qu'une fermeture définitive ?

L'IA-Dasen a répondu que la baisse régulière d'élèves ne permettait pas d'avoir des perspectives positives pour cette école. Néanmoins, si les effectifs étaient finalement beaucoup plus importants que prévus à la rentrée, il pourrait tout à fait annuler cette fermeture.

- Ecole des Ovides (Saint-Etienne) : Les effectifs ne cessant d'être en hausse et dépassant certainement les 300 élèves l'an prochain, est-ce qu'une attention particulière sera portée sur cette école lors des prochaines instances de carte scolaire de juin 2022 ?

L'IA-Dasen répond que les effectifs seront de nouveau analysés et mis en perspective avec le nombre de moyens disponibles à ce moment-là.

d) Scolarisation des TPS

Les représentants des personnels de la FSU ont questionné l'IA-Dasen sur la baisse de la scolarisation des enfants de deux ans dans les écoles publiques faute de moyens et la concurrence accrue des écoles privées pour récupérer ces enfants. L'IA-Dasen explique qu'il a fait le choix de faire un effort pour l'école publique avec notamment l'ouverture d'un dispositif dédié aux TPS sur Montreynaud (Saint-Etienne). L'IA-Dasen reconnaît que certaines écoles privées font le choix d'ouvrir des classes de TPS avec des personnels non rémunérés par l'Etat mais par la structure privée elle-même. L'IA-Dasen indique qu'il souhaite mener un état des lieux dans les écoles privées du département.

e) Ecoles Hors-Contrat

Le SE-Unsa rappelle à l'administration qu'un courrier leur avait été adressé à l'automne afin de prendre connaissance des rapports d'inspection d'écoles hors contrat telle que l'école « Espérance Banlieue » située à Montreynaud (Saint-Etienne) : <https://sections.se-uns.org/42/spip.php?article1888>

L'administration nous répond que cette demande relève du rectorat et non de l'IA 42. Visiblement, le Recteur ne souhaite pas transmettre ces informations, contrairement à ce qui prévu par les textes réglementaires. D'où de réelles suspicions sur le suivi de ces écoles hors contrat.

CARTE SCOLAIRE 2nd DEGRE :

L'administration a choisi de classer les collèges par typologie : REP+, REP, groupe 3 (collèges hors éducation prioritaire les plus prioritaires), groupe 4 (collèges ruraux) et groupe 5 (public plus favorisé). Il découle de ce classement par typologies les taux d'encadrement et les moyens dédiés.

L'IA-Dasen explique que pour les collèges comme pour les lycées, les établissements bénéficient de dispositifs comme devoirs faits ou un accompagnement sous forme d'HSE.

Plusieurs questions portent sur le dispositif "devoirs faits" et les moyens alloués qui pourraient plutôt permettre des dédoublements de classe. L'IA-Dasen répond qu'il est important d'apporter des aides aux élèves dont les parents ne peuvent pas les suivre afin qu'ils comprennent notamment la méthodologie nécessaire pour réussir. L'IA-Dasen reconnaît toutefois que ce dispositif « devoirs faits » n'a pas toujours trouvé son public actuellement.

TRANSPORT SCOLAIRE :

Les transports scolaires sont une compétence de la Région depuis 2017.

Pour cette année scolaire, 17 500 élèves prennent les transports scolaires dans la Loire : 2 400 primaires, 8 600 collégiens et 6 500 lycéens, sauf Roanne et Saint-Etienne qui ont leur propre régime de transport.

Le montant de la participation familiale de base est actuellement de 110€.

*Mathilde POINT, Maëlle LAURENT & Bertrand BOIRON
Pour l'Unsa Education 42*

